

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Physique du....., relatif aux prestations administratives rendues par les services du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Physique et les établissements sous tutelle et aux conditions de leur octroi (JORT n°..... du.....).

Organisme : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Physique. (Société Promosport)

Domaine de la prestation : Promotion du sport.

Objet de la prestation : Ouverture d'un point de vente de billets informatisés.

Conditions d'obtention de la prestation

- Achat et acquisition des valideuses
- Prise en considération de la répartition géographique et démographique des zones concernées
- Priorité aux points de vente activés
- Signature des conventions avec la société Promosport
- Engagement du respect des conditions du règlement général des jeux de pronostics sportifs n° 117 du 7 décembre 1993 tel que modifié et complété le 26 Juillet 1999 et le 24 Août 1999 .

Pièces à fournir

- Une demande écrite à la société Promosport
- Une copie du contrat de location ou certificat de propriété du local
- Une copie de la patente ou décision d'ouverture d'un local à usage commercial.

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt d'un dossier complet. - Etude du dossier - Réponse au demandeur par acceptation ou refus.	- L'intéressé. - La société Promosport directement ou via les commissariats généraux de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique	- Après constatation des lieux - Suite à la décision d'accord et l'ouverture du point de vente

Lieu de dépôt du dossier

Service : La Société Promosport

Adresse : Zone urbaine du nord – Maison des fédérations sportives Tunis 2035.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : La Société Promosport.

Adresse : Zone urbaine du nord – Maison des fédérations sportives Tunis 2035.

Délai d'obtention de la prestation

- Immédiatement (Suite à la décision d'accord).

Références législatives et / ou réglementaires

- Loi n° 84-63 du 6 Août 1984 portant organisation et développement des activités physiques et sportives
- Décret n° 93-1601 du 26 juillet 1993 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la société promosport.
- Règlement général des jeux de pronostics n° 117 du 7 novembre 93 tel que modifié et complété le 26 juillet 1999 et le 24 Août 1999..